

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°184

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Finances/

OBJET : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par la Comptable du Trésor ;

Vu le budget communal ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

DECIDE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, à hauteur de 90 382,80 € pour le compte du Budget principal Ville.

	Référence de l'état	libellés	Montant proposé de l'ANV	Montant délibéré de l'ANV
1	3691350833	Créances diverses	4 452,43 €	4 452,43 €
2	3691360533	Créances diverses	24 695,32 €	24 695,32 €
3	3741980233	Créances diverses	8 062,58 €	8 062,58 €
4	4086290533	Créances diverses	5 210,23 €	5 210,23 €
5	3693150233	TLPE 1	2 281,64 €	2 281,64 €
6	3992110533	TLPE 2	1 588,14 €	1 588,14 €
7	4086290533	TLPE 3	1 127,93 €	1 127,93 €
8	3693140233	Travaux	24 010,90 €	24 010,90 €
9	4027550833	Travaux	18 953,63 €	18 953,63 €
TOTAL 2019 des Admissions en Non-Valeur			90 382,80	90 382,80

DIT que la dépense en résultant sera inscrite en section de fonctionnement au budget principal de l'exercice en cours sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
701	65	6541	020

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOU



(Handwritten signature in blue ink)